



L'ADIL 93 assure une mission de service public consistant à [renseigner gratuitement tout particulier](#) (locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété), ou professionnel, sur les questions relatives à l'habitat, dans ses aspects juridiques, financiers et fiscaux. Les consultants de l'ADIL bénéficient **d'une information personnalisée, neutre et** sur leurs droits et obligations, sur les recours dont ils disposent.

DES PERMANENCES SANS RDV SONT ORGANISEES A LA MAIRIE DE BAGNOLET LES MARDIS MATIN (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Mardis de chaque mois) DE 9H A 12H au guichet 7 sans rdv (prendre un ticket à l'accueil)

2 types de permanences sont organisés :

→ Permanences « classiques » les 1^{ers} et 3^{èmes} mardi de chaque mois : ces permanences concernent toutes les questions d'ordre générale sur les questions liées au logement.

→ Permanences « DALO » les 2^{èmes} mardi de chaque mois : ces permanences sont prioritairement réservés aux questions relative au DALO (comment constituer son dossier pour être reconnu DALO, suivre son dossier DALO, comment faire un recours gracieux, etc.)

→ **Pas de permanences le mois d'août.**

Dates des permanences classiques	Dates des permanences DALO
Janvier: le 21 et 28	Le 14 janvier
Février : le 4 et 18	Le 11 février
Mars : le 3 et 17	Le 10 mars
Avril : le 7 et 21	Le 14 avril
Mai : le 5 et 19	Le 12 mai
Juin: le 2 et 16	Le 9 juin
Juillet : le 7 et le 21	
Septembre : le 1 et 15	Le 8 septembre
Octobre : le 6 et le 20	Le 13 octobre
Novembre : le 3 et 17	Le 10 novembre
Décembre : le 1 et le 15	Le 8 décembre

Le public peut également se rendre au siège de l'ADIL 93

(De préférence, sur rendez-vous).

Lundi : de 8h30 à 17h30
Mardi : de 8h30 à 17h30
Mercredi : de 8h30 à 17h30
Jeudi : de 8h30 à 17h30
Vendredi* : de 8h30 à 16h30

**Le 3ème vendredi du mois, nos bureaux ouvrent à 13h30.*

Adresse :

6/8 rue Gaston Lauriau
93100 MONTREUIL

Métro ligne 9 station Mairie de Montreuil

Téléphone : 0820 16 93 93
(+ Coût de l'appel)